



**ORGATEC**  
**Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes**

S.A. au capital de 60 000 € - 451 070 643 RCS Marseille - Code APE 6920Z  
N° Identification intracommunautaire : FR 55451070643  
Inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables PACA  
Inscrite près la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix-Bastia  
Associés Commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence  
Associés Expert-Comptable de Justice

**FEGEFLUC**  
**Fédération Nationale des Groupements**  
**des Entreprises Françaises**  
**dans la Lutte contre le Cancer**  
Association loi 1901  
Siège social : 9 Rue de la République  
13002 MARSEILLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
Exercice clos le 31 décembre 2022

---

**SIEGE SOCIAL :**  
53, rue Grignan  
13006 Marseille  
Tél. 04 91 04 14 10

**PLAN DE CAMPAGNE :**  
Centre d'Affaires EXPOBAT – L7 – Rue de Lisbonne  
13480 Cabriès  
Tél. 04 42 02 08 45

**AUBAGNE :**  
Centre Alta Rocca  
1120, route de Gémenos  
13400 Aubagne  
Tél. 04 91 04 14 10

Aux membres de l'organe délibérant de l'association FEGEFLUC

## **Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Président, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEGEFLUC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

## **Fondement de l'opinion**

---

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

---

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celle-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend en connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité de l'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 14 juin 2023

**S.A ORGATEC**  
**Olivier MALLEN**

DocuSigned by:  
 **MALLEN OLIVIER**  
4DD181F63D354D0...

**Commissaire aux comptes**  
**Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence**

**FEGEFLUC**

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE**

<b>ACTIF</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>PASSIF</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>RESERVES</b>		<b>149 896,82</b>
2080 Autres immo.incorporelles		1 118,89	1010 Capital	1 000,00	1 000,00
2800 Amortissements		1 118,89	1022 Réserve sociale *	22 000,00	26 000,00
			1063 Fonds associatif avec droit reprise		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>0,00</b>	1068 Autres réserves		
2181 Install.& agencements	0,00		1100 Report à nouveau	126 896,82	97 390,69
2182 Matériel de transport			<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>9 764,64</b>
2183 Matériel de bureau	1 407,14	2 564,53	1200 Excédent	9 764,64	29 506,13
2184 Mobilier	691,41	691,41	1290 Déficit		
2810 Amortissements	1 236,43	3 255,94			
			<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp;CHARGES</b>		<b>18 000,00</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>433,33</b>	1511 Provisions pour litiges		
2750 Dépôts & cautionnements	433,33	433,33	1514 Provis.pr amendes & pénalités		
			1550 Provisions pour impôts		
<b>CREANCES</b>		<b>0,00</b>	1570 Provision pour charges	18 000,00	18 000,00
4090 Fournisseurs débiteurs	38,34		<b>FONDS DEDIES</b>		<b>0,00</b>
4250 Personnel avance&acompte			1970 Fonds dédiés sur ressources *		
4687 Produits divers à recevoir *	945,02		<b>DETTES</b>		<b>25 720,84</b>
			5120 Banque (créditrice)		
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>		<b>0,00</b>	4010 Fournisseurs *	10 786,25	760,87
5070 Bons Trésor & bons caisse			4080 Fournis factures non parvenues*	2 974,80	2 914,80
5080 Autres valeurs mobilières *			4210 Personnel rémunération dues		
5900 Prov. Dépréciation val.mobil.			4282 Dettes prov.pr congés à payer	6 197,64	4 326,62
			4286 Personnel autres charg.à payer		
<b>DISPONIBILITES</b>		<b>198 893,37</b>	4310 Sécurité sociale	1 641,66	1 517,60
5110 Valeurs à l'encaissement			4373 Caisses de retraite	1 727,98	1 011,70
5120 Banques	113 720,27	97 948,07	4374 Assedic		
5140 Chèques postaux			4378 Autres organismes sociaux		248,98
5171 Livret d'Epargne	84 016,45	83 598,44	4382 Ch.sociales/congés à payer	2 389,42	1 646,44
5187 Intérêts courus à recevoir	1 156,65	418,01	4445 Etat impôts/les sociétés		
5310 Caisse			4471 Etat impôts taxes/rémunérat.	3,09	227,73
			4473 Organismes taxes/rémunérat.		
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>		<b>2 210,12</b>	4475 Autres impôts et taxes		
4860 Charges constatées d'avance*	2 210,12	2 153,71	4482 Ch.fiscales/congés à payer		
			4686 Charges diverses à payer *		
			4870 Produits constatés d'avance *		
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>184 551,56</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>184 551,56</b>
				<b>203 382,30</b>	<b>203 382,30</b>

\* à détailler sur annexe

	2022		2021	
<b>RECETTES ORDINAIRES</b>		<b>12,00</b>		<b>24,00</b>
Dons d'entreprises				
Dons de particuliers	12,00		24,00	
<b>RECETTES EXTRAORDINAIRES</b>		<b>601 587,98</b>		<b>604 645,26</b>
Subventions	601 587,58		604 645,03	
legs				
manifestations				
actions de prévention				
autres recettes	0,40		0,23	
report ressources non util. ex. ant.				
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>601 599,98</b>		<b>604 669,26</b>
<b>AIDES À LA RECHERCHE</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
subventions directes				
répartition conseil scientifique				
engagements à réaliser				
<b>AIDE AUX MALADES</b>		<b>8 272,01</b>		<b>5 760,00</b>
diagnostic et traitement				
dépistage et prévention	8 272,01		5 760,00	
organismes d'aide aux malades				
aides directes				
<b>ACTIONS DE PRÉVENTION</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
prévention				
documentation				
<b>TOTAL MISSIONS SOCIALES</b>		<b>8 272,01</b>		<b>5 760,00</b>
<b>ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>		<b>4 502,17</b>		<b>7 184,40</b>
Fournitures de bureau			662,58	
Fournit. non stockées (eau/énergie)			233,34	
Fournitures d'entretien				
Fournitures administratives				
Sous-traitance générale				
Redevances de crédit-bail				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Locations immobilières	866,67		3 139,85	
Locations mobilières			864,00	
Charges locatives et de copropriété			121,51	
Entretien et réparations			466,46	
Maintenance	348,00		534,82	
Primes d'assurance	157,95		204,48	
Etudes et recherches				
Documentation générale	968,55		957,36	
Frais de conseils, assemblées	2 161,00			
<b>SERVICES EXTÉRIEURS</b>		<b>14 971,80</b>		<b>15 070,03</b>
Personnel intérimaire				
personnel détaché				
Rémunération d'intermédiaires				
Honoraires	3 334,80		3 109,19	
Frais actes et contentieux	192,00		193,00	
Annonces et Insertions	305,61			
Foires et expositions				
Imprimés Dépliants publicitaires			476,08	
Imprimés Documentation Prévention				
Pourboires et Dons				
Transports Divers				
Déplacements Délégués	1 537,07		301,50	
Déplacement assistante sociale				
Déplacements intervenants				

	2022		2021	
Frais de déménagement			644,00	
Missions	139,19		180,20	
Réceptions				
Affranchissements	203,37		358,49	
Téléphone	467,55		702,59	
Fax				
Internet	1 759,27		1 946,43	
Services bancaires	377,40		284,40	
Cotisations	6 284,22		6 625,17	
Frais sur legs				
Taxe sur les salaires				
Participation formation (Etat)				
Allocation logement				
Participation formation (org.)	371,32		248,98	
<b>IMPOTS ET TAXES</b>		<b>0,00</b>		<b>941,00</b>
Autres Impôts et Taxes			941,00	
Charges sur congés à payer				
<b>SALAIRES ET TRAITEMENTS</b>		<b>64 975,27</b>		<b>60 156,90</b>
Rémunération gestion des dons				
Rémunération administratif	44 904,60		44 904,60	
Rémunération délégués				
Indemnités, avantages divers				
Rémunération assistante sociale				
Rémunération intervenants				
Congés à payer	1 871,02		-1 385,49	
Charges sociales Dons				
Charges sociales Administratif	17 312,39		17 037,89	
Charges sociales délégués				
Charges sociales assistante sociale				
Charges sociales intervenants				
Médecine du travail, pharmacie	144,28		140,76	
Cartes de transport				
Tickets restaurant				
Charges sociales / congés à payer	742,98		-540,86	
<b>AUTRES CHARGES</b>		<b>504 270,74</b>		<b>495 055,89</b>
Redevances pour concessions, brevet				
Charges div. de gestion courante			0,53	
Assist et versements aux GEFLUC	501 153,38		495 000,00	
Charges exceptionnelles			10,70	
Charges sur exercices antérieurs	2 890,49		4,80	
Valeurs compt. élts d'actif cédés				
Dotations amortissements	226,87		39,86	
Dot. aux prov. pour risques et ch.				
Engagt à réaliser/ressources affect				
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>588 719,98</b>		<b>578 408,22</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>596 991,99</b>		<b>584 168,22</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>		<b>4 607,99</b>		<b>20 501,04</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>		<b>1 156,65</b>		<b>418,01</b>
produits financiers	1 156,65		418,01	
charges financières				
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>4 000,00</b>		<b>8 587,08</b>
produits exceptionnels	4 000,00		8 587,08	
charges exceptionnelles				
<b>EXCÉDENT OU PERTE</b>		<b>9 764,64</b>		<b>29 506,13</b>

*ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE  
AU 31 DÉCEMBRE 2022*

Annexe au bilan clos le 31 Décembre 2022 dont le total est de 203.382,30 € et au compte de gestion présenté sous forme de liste faisant apparaître un excédent de 9.764,64 €

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

**RAPPEL DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION**

L'association a pour but de contribuer dans toute la mesure de ses moyens intellectuels, moraux et financiers à la lutte entreprise contre le Cancer.

Ses moyens d'action sont la création de Groupements régionaux, la coordination de l'action de tous les Groupements constituant l'Association, la définition des moyens d'action des divers Groupements par la création de bourses en faveur des chercheurs, les donations à la Recherche Scientifique sur le Cancer, les secours à l'Action Sociale envers les malades cancéreux, la diffusion des objectifs poursuivis et des réalisations obtenues par la publication de Bulletins d'informations.

**RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . Continuité de l'activité
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les écritures comptables ont été enregistrées sur le vu des justificatifs classés dans le dossier des pièces comptables.

**CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION**

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

**CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION**

La présentation du compte d'emploi des ressources (CER) et du compte de résultat par origine et destination (COD) tiennent compte de la nouvelle réglementation applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/20.

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS**

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1118,89		1118,89	
Immobilisations corporelles	3255,94	1088,99	2246,38	2098,55
Immobilisations financières	433,33			433,33
<b>TOTAL</b>	<b>4808,16</b>	<b>1088,99</b>	<b>3365,27</b>	<b>2531,88</b>



## TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1118,89		1118,89	0,00
Immobilisations corporelles	3255,94	226,87	2246,38	1236,43
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>4374,83</b>	<b>226,87</b>	<b>3365,27</b>	<b>1236,43</b>

## TABLEAU DES PROVISIONS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	18000,00			18000,00
Provisions pour dépréciations				
<b>TOTAL</b>	<b>18000,00</b>			<b>18000,00</b>

## ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an			Echéances à moins 1 an	Echéances	
							A plus 1 an	A plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé				Emprunts obligataires convertibles (2)				
Créances rattachées à des participations				Autres emprunts obligataires				
Prêts (1)				Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Autres				à 2 ans au maximum à l'origine				
<b>Créances de l'actif circulant</b>				à plus de 2 ans à l'origine				
Créances clients et comptes rattachés				Emprunts et dettes financières divers (2)	13761,05	13761,05		
Autres				Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Charges constatées d'avance	2210,12	1094,13	1115,99	Dettes fiscales et sociales	11959,79	11959,79		
				Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
				Autres dettes				
				Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>2210,12</b>	<b>1094,13</b>	<b>1115,99</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25720,84</b>	<b>25720,84</b>		
(1) Prêts accordés en cours d'exercice. Prêts récupérés en cours d'exercice.				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice. Emprunts remboursés en cours d'exercice.				

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours.

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)**

Situations	Montant initial (1)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Ressources		A	B	C	$D = A - B + C$
<b>TOTAL</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>

(1) Il peut paraître intéressant d'indiquer le montant initial de la subvention avec mention de l'année d'attribution

**RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC, DES LEGS ET DES DONATIONS AFFECTÉS (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)**

Situations	Montant initial (2)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Ressources		A	B	C	$D = A - B + C$
- Dons manuels					
Sous-total					
- Legs et donations					
Sous-total					
<b>TOTAL</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>

**TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS**

Legs et donations	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en début d'exercice (475)	Solde des legs et donations en fin d'exercice
<b>TOTAL</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>

**TABLEAU DE SUIVI DES DONS EN NATURE RESTANT À VENDRE**

Dons en nature	Utilisation par l'association ou la fondation				
	A nouveau (stock initial) A	Utilisées B	Sorties vendues C	Stockées D	Solde (stock final) $E = A - B - C + D$
	<b>NÉANT</b>				<b>NÉANT</b>

**TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS**

	Fonds propres ouverture	Affectation du résultat N-1		Augmentation		Diminution ou compensation		Fds propres clôture 31/12/20
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	1000							1000
Fonds propres avec droit de reprise								
Écarts de réévaluation								
Réserves statutaires ou contractuelles	26000					4000		22000
Réserves pour projet de l'entité								
Autres réserves								
Report à nouveau	97391	29506						126897
Excédent ou déficit de l'exercice	29506	29506		9765				9765
<b>Situation nette</b>	<b>153897</b>			<b>9765</b>		<b>4000</b>		<b>159662</b>
Dotations consommables								
Subvention d'investissement								
Provisions réglementées								
<b>TOTAL</b>	<b>153897</b>			<b>9765</b>		<b>4000</b>		<b>159662</b>

**AFFECTATIONS DE L'EXCEDENT DISPONIBLE DEFINITIVEMENT ACQUIS**

<i>Origines</i>		
- Excédent comptable définitivement acquis		29506,13
- Report à nouveau antérieur		97390,69
- Prélèvement, le cas échéant, sur les réserves dont notamment la reprise de fonds antérieurement affectés au projet associatif.		
<i>Affectations</i>		
- Report à nouveau	126896,82	
- Réserves (dont celle pour le projet associatif)		
- Fonds propres		

**PRODUITS À RECEVOIR**
**NÉANT**
**CRÉANCES À RECEVOIR**
**38,34**

Cotisation Gefluc Lille

**CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**
**2210,12**
**PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**
**NÉANT**
**DÉTAIL DES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS**
**13761,05**

Comptes fournisseurs

10786,25

Comptes fournisseurs factures non parvenues

2974,8

**DÉTAIL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES** **10529,11****a) Organismes sociaux**

URSSAF	1641,66
Caisse de retraite	1727,98
Formation professionnelle	

**b) Dettes concernant les congés payés**

Dettes congés à payer	6197,64
Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	2389,42
Etat – prélèvement à la source	3,09

**HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Honoraires facturés au titre du contrôle des comptes	2974,80
Honoraires facturés au titre de conseils et prestations de services	0,00

**INFORMATIONS À CARACTÈRE FISCAL**

NÉANT

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE**

DÉSIGNATION	VALEUR COMPTABLE	VALEUR AU 31/12/20	ÉCART
LIVRET A Société générale	84016,45	84016,45	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>84016,45</b>	<b>84016,45</b>	<b>0,00</b>

**INFORMATION CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (bénévolats, mises à disposition.....) <sup>3</sup>** **17.183,55 €**

Le bénévolat des intervenants a été évalué à 524 heures, valorisées

- Soit au Smic : 11,07 € majoré des charges sociales au taux de 36,74% pour la majorité des bénévoles
- À 38,50 € pour les membres du bureau

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES****Engagements sur aides accordées Restant à verser au 31.12.2022 :** **NÉANT**

---

<sup>3</sup>. Les méthodes de quantification et de valorisation retenues sont à détailler.